



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT
DU 12 JANVIER 2023**

*_*_*

I- Le Conseil a approuvé les projets de textes suivants :

🇲🇦 **Projet de loi n° 44.22** complétant et modifiant la loi n° 45-00 relative aux experts judiciaires.

🇲🇦 **Projets de décrets :**

1. **Projet de décret n° 2.22.809** modifiant et complétant le décret n° 2.06.574 du 10 hijja 1427 (31 décembre 2006) pris pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée prévue au titre III du code général des impôts.

2. **Projet de décret n° 2.22.811** modifiant et complétant le décret n° 2.94.285 du 17 jourmada II 1415 (21 novembre 1994) relatif aux attributions et à l'organisation du Ministère de la Santé Publique.

🇲🇦 **Convention** générale sur les privilèges et immunités de l'Organisation de l'Unité Africaine, adoptée à Accra (Ghana) le 25 octobre 1965.

- **Projet de loi n° 63.22** portant approbation de cette Convention.

**Présentés au Conseil préalablement à leur soumission
au prochain Conseil des Ministres.**

II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- Le Directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme ;
- Le Directeur des Affaires techniques et des relations avec la profession au Ministère de l'Équipement et de l'Eau ;
- La Directrice des ressources humaines au Ministère de l'Équipement et de l'Eau.